



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Calixa-Lavallée


Séance du conseil local du patrimoine

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 130 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, avis est par les présentes donné que la Municipalité de Calixa-Lavallée tiendra une séance du **Conseil local du patrimoine**, au cours de laquelle les personnes intéressées à la citation du bien patrimonial visé à l'avis de motion du Règlement 337 portant sur la citation de l'église de sainte théodosie, sise au 730, chemin de la Beauce, à titre d'immeuble patrimonial, pourront faire leurs représentations.

Détails de la séance

 **Lieu** : Salle communautaire, 771 chemin de la Beauce

 **Date** : 1^{er} avril 2025

 **Heure** : 20h15

Toute personne intéressée est invitée à soumettre ses observations lors de cette séance ou à les transmettre par écrit avant la tenue de celle-ci.

PLarose

Pénélope Larose

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pénélope larose, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 17 mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 mars 2025.

Signé par : *PLarose*

Pénélope Larose

Directrice générale et greffière-trésorière